

le jeudi 6 juin 2002

10 heures

Prière.

Pendant la période des questions orales, le président demande au chef de l'opposition d'adresser ses questions à un ou une ministre en particulier et de lui laisser la possibilité de répondre.

Après la période des questions orales, le président signale à la Chambre que le premier ministre a le droit de répondre à toute question relativement à tout portefeuille ministériel.

M^{me} Weir donne avis de motion 91 portant que, le jeudi 13 juin 2002, appuyée par M. Kennedy, elle proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenante-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre, par le ministre de la Santé et du Mieux-être, copie de tous les documents, de la correspondance, des notes de service et des rapports échangés entre le ministre de la Santé et du Mieux-être, ou tout fonctionnaire de son ministère, et Santé Canada au sujet de l'éclosion de *E. coli* à Saint John.

M^{me} Weir donne avis de motion 92 portant que, le jeudi 13 juin 2002, appuyée par M. Kennedy, elle proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenante-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre, par le ministre des Ressources naturelles et de l'Énergie, copie des deux documents suivants :

- 1) *List of Deviations and the Disposition of these Deviations*, liste fournie dans un tableau faisant partie de *Completion of the Codes and Standards Review*, préparé par Énergie NB au sujet de la centrale nucléaire de Point Lepreau, déposé à la division de la Commission canadienne de sûreté nucléaire chargée de la délivrance des permis et de la conformité de Point Lepreau et annexé à une lettre de M. Paul Thompson, directeur des permis pour Point Lepreau, en date du 28 mai 2002;
 - 2) *NB Power Point Lepreau Refurbishment Risk Assessment Report*, rapport produit pour Énergie NB par Ernst & Young, décembre 2001.
-

L'hon. M. Green annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après les troisième et deuxième lectures des projets de loi, se forme en Comité plénier pour étudier le projet de loi 64.

Le président suspend brièvement la séance à 11 h 25.

11 h 32

Le président reprend le fauteuil.

À 11 h 35, le président quitte le fauteuil pour le reprendre à 13 h.

13 h 14

Le président reprend le fauteuil.

Sur la demande de l'hon. M. Green, le président revient à l'appel des motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

Sur la motion de l'hon. M. Green, appuyé par le premier ministre, il est résolu que l'ordre portant renvoi du projet de loi 57, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation*, au Comité plénier soit révoqué et que le projet de loi soit renvoyé au Comité spécial de l'éducation.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 65, *Loi modifiant la Loi sur les régies régionales de la santé*;
- 66, *Loi sur l'établissement et l'exécution réciproque des ordonnances de soutien*;
- 67, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

Est lu une deuxième fois le projet de loi suivant :

- 68, *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative*.

Il est ordonné que ce projet de loi soit renvoyé au Comité plénier.

Avec le consentement unanime de la Chambre, il est ordonné que le projet de loi 68 soit soumis à l'étude du Comité plénier pendant la séance d'aujourd'hui, après l'étude du projet de loi 64.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M. Bernard.

Après un certain laps de temps, M. Ashfield prend le fauteuil.

Le président du comité suspend brièvement la séance à 15 h 3.

15 h 40

La séance reprend sous la présidence de M. Ashfield.

Le président du comité suspend brièvement la séance à 15 h 53.

16 h 24

La séance reprend sous la présidence de M. Ashfield.

Le président du comité suspend brièvement la séance à 16 h 30.

17 h 45

La séance reprend sous la présidence de M. Ashfield.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Ashfield, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

7, *Loi modifiant la Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick*;
68, *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant avec des amendements :

64, *Loi sur les langues officielles*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

La séance est levée à 17 h 55.